Devoir surveillé – Égalité femmes-hommes

De l'égalité en droit à l'égalité réelle ; les textes nationaux, internationaux et européens ; une conquête faite de mobilisations, de politiques volontaristes et de résistances ; le droit confronté aux chiffres du travail, des salaires et du pouvoir ; formations et métiers genrés ; les violences sexistes et sexuelles, atteinte à la cohésion sociale.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · EMC 1re

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Repères et notions ★★ *(4 pts)*

Répondez en quelques lignes, avec au moins une date, un texte ou un exemple précis (1 point par question).

a) Distinguez parité et quota, avec un exemple précis et daté de chacun.

b) Citez deux textes internationaux ou européens qui engagent la France en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (organisation, date, apport).

c) Montrez, par deux exemples datés et de nature différente, que la conquête de l'égalité s'est heurtée à des résistances.

d) Qu'appelle-t-on la représentation genrée des formations ? Donnez un chiffre qui la montre et une action menée pour la dépasser.

Exercice 2 – Analyse de documents : « à travail égal, salaire égal » ★★ *(4 pts)*

Document A. « Chaque État membre assure au cours de la première étape, et maintient par la suite, l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins pour un même travail. » (Traité de Rome, 25 mars 1957, article 119.)

Document B. « Chaque État membre assure l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et travailleurs féminins pour un même travail ou un travail de même valeur. » (Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, article 157, § 1.)

Document C. Écart de revenu salarial moyen femmes-hommes, secteur privé, 2023 (INSEE) : 22,2 % au total ; 14,2 % à temps de travail égal ; 3,8 % pour un même emploi dans le même établissement.

a) Présentez les documents A et B (nature, date, auteurs).

b) Qu'ajoute le document B au document A ? Expliquez l'intérêt de cet ajout par un exemple.

c) Montrez à l'aide du document C que le principe posé dès 1957 ne suffit pas, en expliquant ce que mesure chacun des trois chiffres.

d) Quels outils la France et l'Union européenne mettent-elles en œuvre pour réduire cet écart ? Citez-en deux.

Exercice 3 – Document statistique : femmes et assemblées élues ★★★ *(4 pts)*

Document. Les femmes dans les assemblées élues et parmi les maires (Assemblée nationale, Sénat, premiers décomptes des municipales de 2026).

Assemblée ou fonction (élection)	Part des femmes	Mode de désignation
Assemblée nationale (2024)	36,0 % (208 sur 577)	Scrutin uninominal ; aide publique réduite si l'écart de candidats dépasse 2 %
Sénat (2026)	38,5 % (134 sur 348)	Listes alternées là où le département élit au moins trois sénateurs ; majoritaire ailleurs
Conseils départementaux (2021)	50 %	Un binôme femme-homme élu dans chaque canton
Conseils municipaux (2026)	48,2 %	Listes alternées femme-homme dans toutes les communes
Maires (2026)	22,8 %	Élu par le conseil municipal

a) Classez les cinq lignes de la plus à la moins féminisée, puis dégagez deux constats.

b) Montrez, en opposant deux lignes, que la règle électorale pèse autant que le principe.

c) Combien de sénatrices de plus pour la moitié des sièges ? Expliquez la place du Sénat.

d) Que ce document ne permet-il pas de savoir sur l'égalité réelle en politique ? Donnez deux limites.

Exercice 4 – Étude de cas : sortir des violences conjugales ★★★ *(4 pts)*

Situation (imaginée). Nadia, 31 ans, a quitté son compagnon après des années d'insultes et de coups. Depuis, il l'attend devant son travail, lui envoie chaque jour des messages menaçants et a tenté d'entrer chez elle. Elle n'a jamais porté plainte : « Personne ne me croira. » Une collègue lui donne le numéro 3919 et propose de l'accompagner au commissariat.

a) Qualifiez les faits. Pourquoi compte-t-il, pour la loi, que l'auteur soit son ex-compagnon ?

b) Quelles mesures de protection Nadia peut-elle obtenir, et auprès de qui ? Citez-en deux.

c) Pourquoi tant de victimes ne portent-elles pas plainte ? Comment mesurer ces violences ?

d) Quel rôle l'entourage et la société peuvent-ils jouer pour rompre l'isolement des victimes ?

Exercice 5 – Question problématisée : la loi et l'égalité réelle ★★★ *(4 pts)*

Sujet : « **La loi suffit-elle à rendre réelle l'égalité entre les femmes et les hommes ?** » Présentez les positions en présence.

a) Définissez « loi » et « égalité réelle », puis posez la question à laquelle votre réponse devra répondre.

b) Montrez, avec deux exemples précis, que la loi change la société quand elle impose un résultat.

c) Montrez, avec deux exemples précis, les limites de la loi quand elle ne fait qu'inciter.

d) Concluez : que faut-il ajouter à la loi pour que l'égalité devienne réelle ?

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).